



Règlement des 24 Heures Vélo de Louvain-la-Neuve 2019

1





Le responsable (capitaine) de l'équipe est chargé de l'inscription de son équipe.

Inscriptions:

En ligne : remplir le formulaire via www.24heureslln.be

Contacts responsables course :

- Par mail : course@cse.be
- Par GSM :
Danaë Meersseman 0483/74.73.58 et/ou Thomas Vandenbroucke 0477/35.76.74

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	4
Chapitre 1 : Dispositions générales (inscriptions, prix, ...)	6
Chapitre 2 : La course vélo.....	8
2.1.Contrôle technique	8
2.2. Dispositions techniques	8
2.3. Classements	9
2.4. Deux circuits	10
2.5. Réclamations	10
2.6. Catégorie Folklorique	11
2.7. Catégorie Humanitaire	12
2.8. Catégorie Course	12
2.9. Catégorie ASPU et Entreprises	13
Cette catégorie ne roule que de 13h à 21h.	13
Chapitre 3 : Postes de sécurité (exempté pour les ASPU et Entreprises)	14
3.1.Présence et consignes aux postes de sécurités	14
3.2. Procédure en cas d'accident	14
3.3.Matériel de sécurité	15
3.4. Contrôle par les organisateurs	16
Chapitre 4: Spécial Village Course.....	17
Chapitre 5 : Sponsoring et publicité	18
Chapitre 6 : Sanctions et cautions.....	19
6.1. La course vélo	19
6.2. Les cautions	19
Chapitre 7 : Assurances	21



Chapitre 1 : Dispositions générales (inscriptions, prix, ...)

Les 24 Heures vélo de Louvain-la-Neuve sont organisées par le Centre Sportif Étudiant (CSE Animations ASBL, appelé par la suite les « organisateurs »). Cette course cycliste est ouverte à tous, sous réserve d'acceptation discrétionnaire par les organisateurs, et se déroule sur un circuit déterminé par les organisateurs. Dans le présent règlement, seront dénommés « les participants » : les équipes vélo participantes, ainsi que les responsables des divers stands et des animations organisées sur le site.

Seules les équipes régulièrement inscrites selon la procédure déterminée par les organisateurs sont autorisées à participer aux 24 Heures vélo.

Pour inscrire valablement un vélo, il faut que le responsable d'équipe :

1. Inscrite son équipe en remplissant le formulaire en ligne via www.24heureslln.be. Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription et un numéro de dossier vous sera communiqué.

ATTENTION : L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement avec la COMMUNICATION ADEQUATE (cf. Ci-dessous).

2. Soit présent à la réunion d'information générale « Briefing des capitaines ». Deux séances seront organisées: le lundi 14/10 et le mardi 15/10,) 19h. Les dates et lieux précis vous seront communiqués via la boîte mail du capitaine d'équipe, *à consulter régulièrement !*

L'absence sera sanctionnée par un retrait de caution (50€) immédiat.

L'inscription n'est prise en compte qu'après réception des frais d'inscription. Les

inscriptions se clôturent le **dimanche 13 octobre 2019**.

Le montant d'inscription d'une équipe vélo est fixé à 60€ pour tous les vélos. En plus de l'inscription, une caution de 200€ vous est demandée afin d'assurer le respect des normes imposées par le présent règlement. Le **montant total de 260€** devra être versé au numéro de compte **BE83 2710 6137 0215** (compte des 24H vélo de l'ASBL CSE Animations) avant le mardi 15 octobre 2019, avec la mention suivante : *Nom de l'équipe – Nom et prénom du responsable – « Frais d'inscription + caution ».*

Attention, si vous annulez votre inscription après le vendredi 18 octobre 2019,

les 60 € ne vous seront pas remboursés !!!

Attention, l'inscription ne sera enregistrée qu'après réception du paiement et de la caution!!!



Vu l'importance de cette manifestation, la Police d'Ottignies-LLN ainsi que les Pompiers de Wavre imposent une série de mesures particulières reprises dans l'**Ordonnance de Police, la prescription des pompiers** et dans le résumé sur les mesures de prévention, de sécurité et de lutte contre l'incendie des pompiers. Ces documents se trouvent sur le site de l'événement. Le capitaine de l'équipe a l'**obligation** de les lire ainsi que le règlement de l'épreuve, dans leur intégralité. C'est indispensable pour une sécurité optimale.

Chapitre 2 : La course vélo

En cas de problème avant et pendant la course, l'équipe est tenue d'avertir immédiatement les organisateurs se trouvant dans le Village Course (sur la Place Polyvalente).

2.1. Contrôle technique

Chaque vélo inscrit devra se rendre au contrôle technique, afin que les organisateurs puissent contrôler la bonne application des exigences techniques qui se trouvent décrites ci-dessous.

2.2. Dispositions techniques

- Tous les vélos inscrits, y compris les vélos folkloriques, doivent répondre aux **normes de sécurité** prescrites par le Code de la Route (catadioptrés, sonnettes, freins, etc...).
- Les vélos devront impérativement **allumer leur phare à 18h30 le mercredi**. Cet éclairage doit obligatoirement être électrique sur piles (phare blanc ou jaune à l'avant et rouge à l'arrière). Il ne sera pas autorisé d'éteindre les phares avant 7h30 le jeudi.
- **Le diamètre des roues** avant et arrière ne peut excéder 750 mm, grand Bi excepté.
- **La largeur minimale** requise pour les pneus est de 30mm.
- Le gabarit de chaque vélo doit respecter les normes maximales suivantes :
 - **Hauteur de selle** 150 cm (pas de vélos superposés) ;
 - **Largeur au sol** 150 cm ;
 - **Largeur** de 190 cm ;
 - **Longueur totale** de 400 cm ;
 - **Poids** 75 kg (une dérogation peut être accordée principalement sur la base du système de freinage) ;
 - **Hauteur** de 200 cm.

Soyez attentifs à ces dimensions, dictées par les impératifs du circuit !

- **L'usage des cale-pieds**, pédales automatiques ou tout autre système similaire **est prohibé**. Les seuls types de guidons admis sont les guidons plats. (Pas de guidon de course!).

- **Le port du casque de protection cycliste est obligatoire** pour les participants roulant sur un vélo course ou humanitaire, par ordonnance de police, pendant toute la durée de l'épreuve.

- **Chaque vélo sera obligatoirement** individualisé par une **plaque numérotée** fournie au contrôle technique par les organisateurs ; lors du contrôle technique, on effectuera le plombage de cette plaque qui devra être fixée solidement **à l'avant du vélo** de manière à être toujours visible. En cas de bris accidentel (et accidentel uniquement) du plombage, le vélo doit être présenté immédiatement aux organisateurs responsables du Village Course afin d'être replombé. Pour ne pas perdre de temps, les vélos inscrits dans les catégories course et humanitaire peuvent avoir **maximum 5 vélos de rechange**

par équipe. Chaque vélo devra également passer par le contrôle technique les 21 et 22 octobre 2018 et doit donc répondre à toutes les dispositions demandées. **La plaque sera délivrée seulement après le passage au contrôle technique.** En cas d'accident et donc de changement de vélo, n'oubliez pas de changer votre puce également.

- Le système de comptage est entièrement automatisé. Pour ce faire, chaque vélo sera individualisé par une **puce électronique**, fournie par les organisateurs. Cette puce est indispensable durant toute la durée de la course pour permettre le comptage aux postes de contrôle. En cas de quelconque problème avec cette puce, le vélo doit être présenté immédiatement au stand info course, au Village Course.

Chaque équipe est responsable de sa puce électronique et de sa plaque d'immatriculation à partir de sa distribution jusqu'à sa reprise après la course par les organisateurs. **La récupération des puces électroniques et des plaques numérotées se fera après la course auprès des responsables du Village Course, le jeudi 24 octobre pour 15h00 au plus tard.** Assurez-vous lors de la remise que les organisateurs ont bien noté le nom de votre équipe. La non-remise de la plaque et de la puce entraîneront une perte de caution de 200 euros.

Afin d'éviter toute forme de fraude pendant la course, un contrôle sévère de la conformité du vélo (cf. dispositions techniques) pourra être effectué durant toutes les 24 Heures vélo. Tout manquement à l'un de ces articles entraînera la rétention de tout ou d'une partie de la caution ou la mise hors course immédiate de l'équipe, sur appréciation des organisateurs en accord avec les responsables course (Danaë Meersseman et Thomas Vandenbroucke pour l'édition 2019). Le chapitre 6 vous explique comment et pour quelles raisons les organisateurs peuvent vous pénaliser financièrement.

Chaque équipe est tenue d'avoir son propre matériel de réparation. De plus, du matériel sera disponible (à prix coûtant) au stand réparation vélo prévu à cet effet dans le Village Course.

2.3. Classements

Pour l'édition 2019, le contrôle technique aura lieu au cercle FLTR (Philo et Lettres), voie Cardijn, de 13h00 à 18h00, les lundi 21 et mardi 22 octobre 2019.

Au terme de l'épreuve, 6 classements seront établis :

- Par nombre de tours pour les vélos courses (remportant des lots)
- Par nombre de tours pour les vélos humanitaires (remportant uniquement l'argent de l'opération Humanibière pour l'association),
- Par nombre de tours pour les vélos ASPU (remportant des lots),
- Par nombre de tours pour les vélos entreprise (**remportant des lots**),
- Par nombre de tours pour les vélos folkloriques (total des tours parcourus durant les 2 manches),
- Par vote d'un jury pour le prix du Jury pour « le plus beau vélo folklorique ». Une présélection s'opérera sur le modèle d'une élection par les habitants de Louvain-La-Neuve et les personnes extérieures à la compétition qui pourront voter par sms, au compte d'un vote par personnes. Ce vote aura lieu de 13h à 18h le mercredi.
- Pour conserver à l'épreuve son caractère original, tout vélo inscrit est tenu de concourir

durant **toute la durée de l'épreuve**. Soit 24 heures pour les vélos courses et humanitaires, 16 heures et 30 minutes pour les vélos folkloriques (c'est-à-dire les **deux** manches !!) et 8 heures pour les vélos ASPU et entreprise. De plus, un tour doit être effectué par un et un seul coureur cycliste pour les catégories course, humanitaire, ASPU et entreprise. Dans le cas contraire la caution « course » de 60€ peut être prélevée et la disqualification peut être immédiate. Il est important de noter que tous les vélos Folklo sont attendus à concourir lors des deux manches, si cela n'est pas respecté, un retrait de caution, à l'appréciation des organisateurs, pourra être effectué.

2.4. Deux circuits

Deux circuits différents sont tracés. Le Grand Circuit sera suivi par les vélos courses, humanitaires, ASPU et entreprise, alors que le Petit Circuit sera emprunté par les vélos folkloriques. La séparation des deux circuits sera indiquée par des grands panneaux. Le comptage sera différencié, afin d'éviter les tentatives de tricherie.

Le plan du circuit se trouve sur le site www.24heureslln.be

2.5. Réclamations

Toutes les réclamations concernant la course (classement,...) sont à adresser exclusivement à un des deux responsables de course présents dans le Village Course. Les responsables course sont les seuls habilités à trancher les éventuels litiges découlant des réclamations, et ce, sur consultation éventuelle des autres organisateurs.

2.6. Catégorie Folklorique¹

Le caractère suffisamment folklorique du vélo sera apprécié lors du contrôle technique par les organisateurs. Un vélo peut ne pas être accepté dans cette catégorie si son aspect folklorique n'est pas suffisamment marqué. Un vélo folklorique qui aurait perdu son caractère folklorique pendant la course pourra être transféré dans la catégorie course par les responsables course après avertissement.

Les vélos folkloriques doivent effectuer 7 tours le mercredi et 3 tours le jeudi, minimum.

*Sauf exception accordée par les organisateurs, les équipes des vélos folkloriques seront regroupées dans le « Village folklo » situé à la place polyvalente. Entre les deux manches (de 1h à 8h30), les vélos folkloriques de la fédération et ceux qui en feront la demande seront garés **mais non-gardés** dans la cour de la Ferme du Biéreau (derrière la place polyvalente). **Nous ne sommes donc pas responsable en cas de dommages ou de vol. C'est à vous de prendre vos dispositions** pour garder votre vélo folklorique si vous le désirez (cadena, ...).*

Concernant la cotation des vélos folkloriques, ils sont d'abord soumis aux votes du public via l'application Macommunauté, de 13h à 17h. Ces votes formeront un top constitué de plus ou moins 7 vélos. Ce top 7 passera ensuite devant un Jury, à 18h au Village Course, constitué de personnes qui n'ont pas fait partie d'un cercle, kap ou autre, pour garder un maximum d'impartialité.

Les critères de cotation du Jury sont les suivants : Originalité, Esthétique, Ingéniosité et Détails du vélo folklorique. Ces critères sont tous de la même importance.

^{1 1} La course des vélos folkloriques est divisée en deux manches : la première de 13h à 1h, la deuxième de 8h30 à 13h.

2.7. Catégorie Humanitaire

Chaque équipe humanitaire devra remettre, lors de son inscription, **une page de présentation du projet** pour lequel elle souhaite concourir. Il vous est aussi demandé de donner une photocopie de l'extrait du moniteur concernant votre ASBL ainsi que son numéro de compte (la somme gagnée ne peut en aucun cas être versée sur un compte personnel). Si vous voulez rouler pour un projet humanitaire non rattaché à une ASBL ou une ONG, une dérogation pourra vous être accordée si la cause défendue est jugée suffisamment humanitaire par les organisateurs.

De plus, chaque association représentée par un vélo humanitaire devra nous fournir une brève description de **son projet humanitaire** (4 -5 lignes) qui sera publié sur le site internet www.24heureslln.be dans la rubrique « Course », onglet « Vélo Humanitaire ». L'équipe humanitaire s'engage également à fournir aux organisateurs un logo de leur association et un lien vers leur site internet qui seront mis en ligne par les organisateurs.

Sauf exception accordée par les organisateurs, les équipes des vélos humanitaires seront regroupées dans le « Village Course », situé sur la place polyvalente.

Chaque vélo humanitaire sera équipé lors du contrôle technique d'une petite pancarte en travers du cadre, signalant qu'il court dans la catégorie humanitaire. De plus, les coureurs devront porter un dossard ou **un T-shirt avec le logo de l'association** ou le nom du projet humanitaire pour lequel ils courent.

L'argent récolté par l'opération Humanibière 2019² sera intégralement réparti entre les différents projets humanitaires: toutes les associations recevront une somme proportionnelle au nombre de tours qu'ils ont effectués et les 3 premiers vélos se verront récompensés par une prime supplémentaire. L'argent sera versé au numéro de compte du projet, fourni dans le dossier remis par l'équipe qui le parraine, endéans les 60 jours qui suivent les 24 heures vélo de Louvain-la-Neuve.

2.8. Catégorie Course

Sauf exception accordée par les organisateurs, les équipes des vélos courses seront regroupées dans le « Village Course », situé sur la place polyvalente.

Les vélos électriques sont totalement prohibés.

Pour plus d'informations, lire les sections 1, 2.1 et 2.2.

² L'opération "Humani'bière" a été lancée il y a quelques années. C'est une opération qui ponctionne 10 centimes par bière vendue aux bars des 24H Vélo de LLN. Ainsi, en 2018, un fond de 9000€ a été collecté. Ce fond est ensuite re-distribué à toutes les équipes de la catégorie Humanitaire, en fonction du nombre de tours effectués. Toutes les équipes gagnent donc une certaine somme.

2.9. Catégorie ASPU et Entreprises

Ces catégories ne roulent que de 13h à 21h.

Les vélos ASPU et Entreprise répondent aux mêmes règles que les vélos course (cf sections 1, 2.1, 2.2 et 2.8).

Pour la catégorie Entreprises, un nouveau concept est né cette année : "Le Business club". C'est une salle au Lounge attitude où du vins, bières et autres boissons seront à votre disposition. Le club des entreprises sera ouvert de 13h à 23h et se situe à 2 pas de la Place Polyvalente (place où se trouvent les cyclistes). Ce Club sera accessible via des bracelets (Laisser-passer), au prix de 45€ par personne (ceci comprend l'accès à la salle de 13h à 23h, 5 tickets boissons et possibilité de racheter des tickets).

Cette option est totalement à part de la course. Ainsi vous pouvez participer à la course sans pour autant prendre le laisser-passer et inversement, cette option permet aux non-coureurs de passer du Village Course (place où sont installés les coureurs) à un endroit où ils peuvent boire un verre entre collègues.

L'inscription se fait via ce lien, jusqu'au 17/10 :

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=DQSIkWdsW0yxEjajBLZtrQA_AAAAAAAAAAANAAR2zPNtUOUZPRkE2Rk82SURVOVhaN1dEVFJRMk9NM4
u

Chapitre 3 : Postes de sécurité (exempté pour les ASPU et Entreprises)

3.1. Présence et consignes aux postes de sécurités

Toute équipe³ doit assurer **une permanence à un poste de sécurité** dont le lieu et la durée seront fixés par les organisateurs et vous seront envoyés par mail dans le courant de la semaine du 14 octobre 2019. Le capitaine d'équipe est civilement responsable de la bonne tenue de ce poste, une convention sera signée lors du contrôle technique.

Cette permanence consiste à assurer la bonne circulation des vélos et des piétons aux endroits prévus à cet effet et dans leurs environs immédiats, ainsi qu'à faciliter le passage des véhicules de secours. Elle est assurée par **minimum 2 personnes**, membres de l'équipe et plus si la gestion du poste de sécurité le nécessite. Ces personnes devront, au début de leur permanence, prendre connaissance des consignes de sécurité propres à leur poste. Celles-ci vous auront été distribuées avec le lieu et la durée de votre poste sécu et seront également accrochées à la barrière nadar du dit poste.

La permanence à assurer dure normalement entre deux et trois heures. **Après cette période, l'équipe en place ne peut quitter son poste que quand la relève est opérationnelle**, c'est-à-dire que le binôme de relève est présent, **SOBRE** et a pris connaissance des consignes propres au poste de sécurité concerné. Une personne se présentant saoule à son poste se verra immédiatement retirer sa caution « poste de sécurité ».

Au cas où l'équipe remplaçante ne se présenterait pas à temps au lieu désigné, l'équipe en place peut tenter de joindre les suivants par téléphone (le numéro des responsables figurera au poste), le cas échéant elle est tenue de ne pas quitter son poste sans avoir prévenu au préalable un membre de l'équipe sécurité du CSE et **d'avoir obtenu son accord**. L'organisation dépêchera sur place une équipe de remplacement et remettra alors un visa équivalent au bon de reprise du poste. Tout manquement à cet alinéa sera sanctionné par le retrait de la caution « poste de sécurité » sur le montant de la caution globale.

3.2. Procédure en cas d'accident

En cas d'accident, les responsables du poste de sécurité le plus proche sont tenus de prendre les premières dispositions qui s'imposent :

- **Éviter un sur-accident,**
- **Avertir un membre du CSE ou un stadier qui relaiera l'information via radio vers le QG,**
- **Appeler directement les organisateurs au numéro du QG qui vous sera communiqué lors du briefing des capitaines** (dont la date et le lieu précis seront communiqués prochainement, **via le mail du capitaine d'équipe**)

³ Les équipes de la catégorie ASPU et Entreprises sont exemptées de poste sécurité.

3.3. Matériel de sécurité

Le set de sécurité est composé de :

- deux vestes de sécurité (sous réserve) ou bandes réfléchissantes,
- un sifflet

Ce matériel est garanti par une caution de 35 € (comprise dans la caution globale).

Pour la première équipe de sécurité, le matériel est à prendre lors du briefing obligatoire des capitaines. De plus, elle doit se trouver à son poste sécu avant le départ de la course (c'est-à-dire, à 12h40 le mercredi 23 octobre).

Le set de sécurité doit être transmis par l'équipe en poste à l'équipe de relève lors des tournantes au poste SÉCU. Chaque équipe doit arriver à son poste **10 minutes avant le début de sa permanence**. La responsabilité (et donc la caution) est automatiquement transférée d'une équipe à l'autre. Tout problème lors du passage des permanences et des sets de sécurité (incomplet, hors service,...) doit immédiatement être mentionné aux organisateurs circulant sur le parcours. Dans le cas contraire, c'est l'équipe en place qui sera tenue pour responsable de tout problème (perte,...) de matériel.

À la fin de la course le jeudi à 13h pour tous les postes SÉCU, les dernières équipes présentes aux postes sont tenues de **rapporter le set de sécurité aux organisateurs à la Place Polyvalente avant 15h00 le jeudi 24 après-midi**, sous peine de retrait de la caution « set de sécurité ». Pour être certain que l'équipe ait bien ramené le set de sécurité, une feuille sera à signer à ce moment-là.

3.4. Contrôle par les organisateurs

Les organisateurs vérifieront régulièrement si le poste SÉCU est effectivement assuré par l'équipe prévue. Les équipes qui tiennent un poste de sécurité devront se trouver précisément à l'endroit indiqué lors de l'inscription.

En cas de non-respect de la tenue du poste SÉCU, les organisateurs retireront 90€ sur la caution. Un manquement grave (état d'ébriété avancé,...) ou répété de nature à mettre en danger les coureurs ou piétons pourra être sanctionné plus durement, à l'appréciation de l'équipe organisatrice.

Afin d'éviter toute équivoque quant au fonctionnement des permanences au poste de sécurité, **les capitaines d'équipe devront être présents au briefing qui se déroulera le lundi 14 et mardi 15 Octobre. L'heure et le lieu précis seront communiqués prochainement, via le mail du capitaine**. N'oubliez donc pas de bien relever vos boîtes mails.

Ce briefing étant très important, nous vous demandons **d'arriver à l'heure exacte** qui vous sera communiquée.

La présence à ce briefing est obligatoire et attestée par la signature du capitaine d'équipe sur la liste « présence briefing » du responsable QG.

Chapitre 4: Spécial Village Course

Les équipes présentes dans le village peuvent faire la demande **d'une tente SNJ et d'un lit**, dans les limites de nos disponibilités (les premiers seront les plus sûrement servis), pour la durée des 24H. Ce matériel sera fourni gratuitement. **Les demandes seront introduites auprès des organisateurs lors de l'inscription.**

Le mercredi, les équipes devront venir chercher leur tente et leur lit disponibles au magasin qui se trouvera sur le parking du Pont Neuf (Avenue du Jardin Botanique, en face du Pont Neuf) **entre 07h00 et 08h00**. Les tentes devront **impérativement** être **montées pour 09h00**, heure à laquelle les forces de l'ordre, les services incendie et les organisateurs effectueront le tour de prévention pour s'assurer que les consignes de sécurité ont bien été respectées. Soyez prêts : les forces de l'ordre seront intransigeantes quant à la ponctualité cette année !

Dans la journée du **jeudi**, un **contrôleur SNJ** passera juger l'état de la tente. Les équipes ne seront autorisées à démonter la tente qu'à la fin de la course et **uniquement** après avoir obtenu le visa (cachet) du contrôleur SNJ. Le matériel emprunté devra être ramené à l'endroit où il avait été retiré, pour le **jeudi 15h00** au plus tard. Assurez-vous d'avoir signé le document qui prouve que vous avez bien tout ramené.

Durant toute la durée de l'évènement, les **chiens sont interdits** sur le Village Course. Toutes formes de **substances alcoolisées et illicites** sont également **prohibées** ainsi que toutes **enceintes sonorisées**. Tout comportement contraire à l'esprit sportif du Village Course (Sportif et convivial) se verra aussi réprimandé. En cas de non respect de ces règles, les organisateurs se réservent le droit de retirer en partie ou en totalité la caution.

Chapitre 5 : Sponsoring et publicité

Tous les sponsors doivent être mentionnés et acceptés par les organisateurs au plus tard au moment des inscriptions.

De plus, les sponsors et publicités font l'objet de règles strictes :

- Leur visibilité doit être limitée. Ainsi, seules les banderoles sont autorisées (toute publicité gonflable ou autre est strictement interdite) ;
- Toute publicité est totalement interdite en dehors de l'espace octroyé aux participants ;
 - En ce qui concerne les sponsors de bière, d'alcool ou de boissons énergisantes, les publicités (banderoles) ne pourront se situer qu'à l'intérieur des tentes.

Chapitre 6 : Sanctions et cautions

6.1. La course vélo

Pour tout problème technique (défiance du système de freinage, éclairages insuffisants, absence du casque pourtant obligatoire,...), un avertissement et/ou des sanctions en tours seront infligées par le directeur de course en fonction de la gravité de l'infraction. Après un avertissement, l'équipe est tenue d'intervenir dans le même tour pour y remédier (à son stand ou au stand de réparation). Sans cela, les responsables course prendront unilatéralement les sanctions requises. Celles-ci pouvant aller jusqu'à la mise hors-course.

La mise hors-course, décidée par les organisateurs, sera notifiée par les responsables course au responsable ou à un délégué de l'équipe intéressée. La mise hors-course entraîne ipso facto la perte de tout ou partie (sur décision des organisateurs) des cautions engagées et l'obligation de nettoyer et de quitter au plus tôt l'emplacement octroyé par les organisateurs.

6.2. Les cautions

Nous différencions ici les cautions demandées aux équipes vélo et les cautions demandées aux animations (incluant la caution pour leur vélo).

Cautions pour les équipes vélo :

- Le montant total de la caution pour toutes les équipes est de 200 €.

Cette caution sera payée en même temps que les frais d'inscription (60 euros) **au plus tard le mardi 15 octobre 2019**, sous la forme d'un virement au numéro de compte des 24H vélo de l'ASBL CSE Animations : **BE83 2710 6137 0215** avec la mention suivante : *Nom de l'équipe – Nom et prénom du responsable – « Caution » - Numéro de dossier*

- La caution totale comprend :

1. Caution « régularité » : 50 € prélevés si le directeur de course juge que le vélo n'a pas suffisamment roulé pendant les 24 heures de course (16h30 pour les vélos folklo). Les vélos doivent en effet rouler de façon continue sauf en cas de réparation. L'équipe devra informer le directeur de course dans ce cas. C'est également le directeur de course qui jugera si oui ou non un vélo est irréparable.

De plus, pour les vélos folkloriques, l'absence au départ de la seconde manche le jeudi 24 octobre à 8h30 se verra sanctionnée par le retrait de cette caution régularité de 50 €. Tout vélo perdu, détruit ou volé est à signaler directement aux organisateurs présents au Village Course sous peine de retrait de la caution régularité.

2. Caution « course » : 50 € prélevés si l'équipe n'a pas respecté les consignes de sécurité quant à la course, tel que :

- le port du casque pour les vélos course et humanitaire,
- l'utilisation des phares électriques sur piles,
- chaque tour a été effectué par un et un seul cycliste pour les catégories course et humanitaire,
-

3. Caution « comptage » : 200 € prélevés si la puce électronique et la plaque ne nous reviennent pas à temps et en bon état.

4. Caution « set de sécurité » : une somme allant jusqu'à 35 € est gardée sur la caution totale suivant la valeur des objets perdus ou détériorés.

5. Caution « poste de sécurité » : une somme allant jusqu'à 100 € sera prélevée en fonction de la bonne tenue du poste contrôlé par les organisateurs. Au cas où l'équipe en place assurerait une double permanence pour pallier l'absence de l'équipe de relève, la caution de l'équipe défaillante lui sera attribuée en partie.

6. Caution « propreté » : une somme de 150 € sera retenue sur la caution en fonction de l'avis du vérificateur de la propreté sur l'emplacement à la fin de l'évènement.

7. Caution « matériel » : une somme allant jusqu'à 100 € pourra être retenue en cas de dégradation de matériel (tente, lit,...). Si les dégâts sont plus importants, une somme supérieure pourra être exigée.

Chapitre 7 : Assurances

L'organisation est pourvue d'une assurance en responsabilité civile « organisateurs ». Celle-ci couvre la responsabilité du fait de l'organisation.

Tous les étudiants inscrits à l'UCL bénéficient d'une Assurance Individuelle Etudiant couvrant les accidents survenus pendant la durée de la manifestation. Elle ne couvre en aucun cas les dégâts corporels et matériels des concurrents hors UCL.

Les concurrents qui ne seraient pas couverts par une assurance individuelle ou collective couvrant les accidents corporels ou matériels et qui désirent bénéficier de cette couverture, sont vivement invités à contracter eux-mêmes une assurance auprès d'une société ad hoc.